Réfléxion ouverte : Intégration, assimilation et Guadeloupe

18/02/2009 à 19h18

Tribune libre de François :

Entre 1643 et 1664, Charles Houël est Gouverneur de la Guadeloupe. Il fonde la ville de Basse-Terre et achète l'île à la Compagnie des Iles d'Amérique. Il va développer la culture de la canne à sucre, une activité qui demande une main d'œuvre très importante pour travailler dans les plantations. C'est ainsi que va commencer le commerce des esclaves entre l'Afrique et la Guadeloupe.

A la suite de la défaite de Napoléon à Waterloo, le Traité de Paris du 20 novembre 1815 interdit la traite des noirs. Mais ce n'est que le 27 avril 1848 que l'esclavage sera définitivement aboli par décret, sur proposition de Victor Schœlcher.

Voilà donc plus de 360 ans que la population de la Guadeloupe est sous influence française et participe à l'Histoire de France. Et plus de 160 que l'esclavage y est aboli et donc que les Guadeloupéens, quelle que soit leur couleur, sont bercés par les valeurs républicaines à l'instar des métropolitains.

Après tout ce temps, la logique républicaine voudrait que, si ce n'est son métissage et ses origines, son accent et quelques autres spécificités anecdotiques, plus rien ne différencie un Guadeloupéen d'un Français de souche européenne.

Pourtant les événements actuels sur l'Ile tropicale, les revendications anti-blanches donnent l'amère impression qu'une bonne partie des Guadeloupéens se sent bien plus noire et africaine que française. Pire, en dépit de la politique généreuse de la France à leur égard, ils semblent détester notre Pays.

"Terre de diversité, de métissage, de rencontres,

d’immigration”, la Guadeloupe correspond en bien des points à la société idéalisée par le système, bref, à ce que ressemble de plus en plus la France métropolitaine.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ne serait-il pas intéressant de s’interroger sur les questions de l’intégration et de l’assimilation à la lumière de la réalité guadeloupéenne ?

Comment ce qui n’a pas fonctionné en plus de 360 ans sur quelques centaines de milliers de Guadeloupéens catholiques fonctionnera-t-il sur les 7 à 12 000 000 d’individus d’origine extra-européenne et souvent musulmane qui vivent en France ?

Merci à tous de m’éclairer.